



Évreux, le 21 juin 2016

Interdiction temporaire des usages de l'eau dans la rivière Iton depuis la commune de Hondouville jusqu'à la confluence avec l'Eure

En raison de la découverte d'une pollution sur la rivière Iton - sur la commune de La Vacherie, route d'Hondouville - et de la propagation de celle-ci et, compte tenu de la pluviométrie importante, vers l'aval, le long du cours d'eau Iton, un arrêté préfectoral a été pris, interdisant temporairement :

- la pêche,
- la consommation et la récupération de poissons,
- tout prélèvement et,
- l'abreuvement,

sur la rivière Iton, depuis la commune de Hondouville jusqu'à la confluence avec l'Eure.

Les services de l'Etat mettent tout en œuvre pour qu'un retour à une situation normale ait lieu rapidement.

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35